

**Séance du 30 Mars 2005**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, M. Massé, Mme Dufrene, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, MM. Hontabat, Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Delas à M. Gommez-Vaëz, M. Trunet à M. Millet-Barbé, Mme Carreiro à Mme Doucet-Joyé, Mme Larran-Lange à Mme Capdevielle.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : CIMETIERES - Extension du cimetière TALOUCHET

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance en date du 24 juillet 2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures permettant l'agrandissement du cimetière TALOUCHET.

C'est la raison pour laquelle une enquête commodo et incommodo diligentée par Monsieur le préfet a eu lieu du 1<sup>er</sup> février 2005 au 16 février 2005.

Cette enquête n'a soulevé aucune observation de la part des administrés et le Commissaire-Enquêteur, dans son rapport du 21 février 2005, a émis un avis favorable à la réalisation de cette opération.

Je vous demande donc de bien vouloir permettre à Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il autorise, par arrêté, l'agrandissement du cimetière Talouchet, et ce, après l'avis du Comité Départemental d'Hygiène.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.